



## LETTRE DU MAIRE AUX ROCHELOISES ET ROCHELOIS

Madame, Monsieur,

Les travaux de la place Charles de Gaulle se poursuivent, non sans un retard dans leur délai d'exécution bien indépendant de la volonté municipale.

Après l'ouverture partielle mi -avril du côté sud de l'espace, la dernière phase débutera semaine 17 (à partir du 23 avril) avec l'intervention des services de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône pour la réfection des rues adjacentes de la place : rue de la Poste (adressage place Charles de Gaulle) et rue Pasteur à partir du carrefour rue Nationale.

La libre circulation sur ces voies sera de ce fait altérée.

A l'issue de ces longs mois, la place sera enfin rendue accessible à tous.

Le stationnement sur l'espace Charles de Gaulle restera libre et seul un retour sur expérience négatif pourrait amener la commune à le réglementer.

De ce fait, il sera dès lors demandé de respecter les interdictions de stationner sur la commune sous peine de verbalisation. En effet, outre les infractions constatées, il s'avère que l'enlèvement des déchets ménagers n'a pu se faire de manière récurrente sur certains secteurs de la commune à cause du stationnement plus que gênant de véhicules. En effet, l'entreprise en charge de la collecte des déchets ménagers refuse de prendre tout risque d'accrochage ou d'accident, ce qui est compréhensible. La configuration de la commune ne nous ouvre aucune autre alternative que le respect de la réglementation du stationnement.

Je rappelle que l'enlèvement des déchets ménagers n'est plus de compétence communale mais intercommunale, la taxe versée par les contribuables étant perçue de droit par l'intercommunalité. Aussi, le personnel du service technique de la commune n'a pas vocation à se substituer à la communauté de communes EBER.

J'en appelle donc à la vigilance de chacun sur ce point.

Le retour à une situation normale sera apprécié de toutes et tous et je tiens à remercier l'ensemble de la population pour sa collaboration et sa patience.

Bien à vous,

Le 8 avril 2019,

La Maire, Isabelle DUGUA

